



Vœux au personnel communautaire 2008

Boissy-Saint-Léger

Vendredi 11 janvier 2008

Cher(e)s collègues du Conseil Communautaire,

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Je vous remercie tout d'abord d'être venus nombreux aujourd'hui à Boissy-Saint-Léger pour ce moment privilégié de la vie communautaire où, nous élus communautaires, avons l'occasion de vous rencontrer pour vous remercier de votre précieuse collaboration tout au long de l'année écoulée et vous souhaiter en cette année importante qui commence nos meilleurs vœux pour vous-même et vos proches.

En ce début d'année 2008, cette cérémonie prend en effet une dimension particulière à un double titre.

En premier lieu, l'année dernière à la même époque, il revenait à mon collègue, René DESSERT, Premier Vice-Président, de s'adresser à vous au nom des membres du Conseil Communautaire en raison des problèmes de santé de notre Président Jean-Marie POIRIER.

Une quinzaine de jours plus tard, le 30 janvier, Jean-Marie POIRIER s'est malheureusement éteint à son domicile des suites d'une maladie aussi terrible que foudroyante.

Je voudrais ici rendre hommage à l'un des fondateurs de notre Communauté, à son premier Président, à l'animateur opiniâtre et consensuel des travaux communautaires et je le dis, à titre personnel, à un ami cher.

De même, nous n'oublions pas la disparition tragique et prématurée le 30 septembre 2007 de notre collaborateur et collègue, Daniel BOMPY, Chef du service assainissement. Il faisait partie de ceux qui, de par leur professionnalisme, leur connaissance précise de nos sept villes, ont donné corps au Haut Val-de-Marne.

Nous avons aujourd'hui une pensée particulière pour eux et leurs familles.

En second lieu, et il s'agit là d'une considération purement calendaire, nous sommes réunis pour les derniers vœux de la mandature. Pour celles et ceux qui pourraient encore l'ignorer, je vous rappelle que les élections municipales et cantonales auront lieu les 9 et 16 mars prochains.

Les conseils municipaux des sept villes de la Communauté alors renouvelés pourront élire leurs représentants au sein du Conseil Communautaire. L'article L 5211-8 du Code général des collectivités locales prévoit à cet égard que la première réunion de l'organe délibérant doit se tenir au plus tard le 18 avril 2008.

J'ai la faiblesse de penser que les liens cordiaux qui unissent désormais les élus de nos sept villes les inciteront à se réunir au plus tôt !!!

En tout cas, les élus de cette mandature travailleront jusqu'à son terme puisqu'il a été décidé, compte tenu du calendrier serré après les élections municipales, de voter le budget primitif pour l'année 2008 le 21 février prochain.

Comme vous le constatez au quotidien dans l'exercice de vos missions, la Communauté d'Agglomération, en 2008, existe, est reconnue de ses partenaires et de ses administrés même si je suis convaincu que nous ne pouvons que renforcer nos actions de communication auprès du plus grand nombre.

En effet, le budget consolidé pour l'année 2007 de près de 100 millions d'euros permet d'agir, de lancer des programmes ambitieux en lieu et place des villes mais gardons toujours à l'esprit que la Communauté d'Agglomération oeuvre pour et en faveur des villes. C'est sa raison d'être de par la loi !

Alors oui, il faut bien le reconnaître après maintenant sept années de vie commune, je crois que nous pouvons dire à l'unisson, élus comme fonctionnaires, que le fonctionnement d'une communauté d'agglomération est singulier, sans rapport réel avec celui d'une ville, voire même d'un conseil général. Certains évoquent de manière plus technocratique « une gouvernance spécifique des établissements publics de coopération intercommunale... »

Alors que les communautés d'agglomération ont vu le jour avec la loi CHEVENEMENT de 1999, Blaise PASCAL au XVII^{ème} siècle évoquait déjà sa vision de la pluralité :

« La multitude qui ne se réduit pas à l'unité est confusion ; l'unité qui ne dépend pas de la multitude est tyrannie ».

Nous sommes tous ici convaincus que notre Communauté d'Agglomération a la taille critique pour porter des projets d'envergure en matière d'aménagement, d'infrastructures de transports notamment. Il n'en demeure pas moins que cette volonté ultime doit procéder d'une vision partagée entre toutes les villes.

En cela, la délibération du conseil communautaire du 6 avril 2006, acquise à l'unanimité, relative aux orientations du Haut Val-de-Marne dans le cadre de la révision du schéma directeur de la Région Ile-de-France en est le meilleur exemple !

Alors oui, l'intercommunalité, ça marche dans le Haut Val-de-Marne pour améliorer la vie quotidienne de nos 102 706 habitants !

La définition du Haut Val-de-Marne répond à la règle des trois « 100 » :

- 100 millions d'euros de budget
- 100 mille habitants
- 100 agents

Bien sûr, la démocratie tient toute sa place... certains diront que c'est une litote !!! Nos débats sont en effet parfois longs, quelquefois animés en tout cas sincères.

Pour finir sur ce point, il me semble que cet extrait de *l'Art poétique* de Nicolas BOILEAU correspond assez justement à la conduite des travaux communautaires durant ce premier mandat :

« Hâtez-vous lentement ; et, sans perdre courage, vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage : polissez-le sans cesse et le repolissez ; ajoutez quelquefois, et souvent effacez. »

Après ce propos général sur le pilotage des dossiers communautaires à l'image de ce qui se fait de manière plus au moins similaire dans les 168 autres communautés d'agglomération françaises, comment ne pas parler de vous, celles

et ceux qui êtes chargés de faire vivre le Haut Val-de-Marne au quotidien à l'occasion de cette cérémonie qui est la vôtre ?

Vous étiez 105 agents au 31 décembre 2007 en fonction au sein des services communautaires dont 57 hommes et 48 femmes. L'âge moyen du personnel communautaire s'établit à 41 ans. 58 agents relèvent de la catégorie C, 26 de la catégorie B et 21 de la catégorie A.

Les agents non-titulaires de la fonction publique territoriale représentent 24% de l'effectif global.

Il faut savoir par ailleurs que plus de 50 % d'entre vous résident dans le Haut Val-de-Marne...ce qui est un choix fort pertinent... et près de 75% dans le département du Val-de-Marne.

Près de la moitié de l'effectif est affectée au sein des piscines communautaires, l'autre moitié étant répartie à parts égales entre les services administratifs et techniques.

Les agents exercent ainsi leurs fonctions sur 5 sites différents: le siège administratif, les services techniques et la piscine à Sucy, la piscine à Boissy et l'ensemble sportif des Bordes à Chennevières.

Comme vous le savez, la communauté a en outre fait l'acquisition en 2007 d'un ensemble immobilier situé à la Queue-en-Brie pour y héberger les services techniques.

L'emménagement dans ces locaux doit intervenir à l'issue de la difficile réflexion actuellement en cours sur le mode de gestion à retenir pour la collecte des déchets ménagers. En effet, en fonction du choix qui devrait être opéré en septembre prochain, le programme des travaux à réaliser est sans commune mesure. La première étude réalisée en interne fait état de la nécessité d'acquérir 18 camions et de recruter 65 agents (conducteurs et rippeurs).

Du point de vue des ressources humaines, cela reviendrait, en l'état actuel de nos compétences, à quasiment doubler les effectifs. Chacun peut comprendre que cette perspective n'est pas neutre et que toute décision sur ce dossier est lourde de conséquence...

Toutefois, cet effectif resserré au regard de l'importance du budget communautaire nous a conduit à bâtir en 2007 l'organigramme des services communautaires, une première étape indispensable à la structuration de notre jeune collectivité. Ce document de référence extrêmement détaillé, fruit d'un

important travail des membres du comité de direction, permet de savoir à la personne près qui fait quoi dans chaque direction, service ou cellule.

Il s'agit d'un outil indispensable pour l'exécutif et d'un document de travail indispensable pour les élus et les fonctionnaires.

Provisoire par nature et par définition dans les établissements publics de coopération intercommunale où d'une part l'intérêt communautaire est susceptible d'être élargi à tout moment sur décision de l'organe délibérant et d'autre part à la suite d'une réflexion sur les modes de gestion des services publics locaux, l'organigramme des services a été soumis aux membres du Comité Technique Paritaire les 25 mai, 13 juin et 3 octobre 2007 dernier. Un exemplaire de la version en date du 15 octobre 2007 a depuis été remis à chaque agent et élu communautaires.

Je profite de cette occasion pour saluer la qualité des travaux des membres du Comité Technique Paritaire présidé de manière efficace et consensuelle par notre collègue Gilbert CLAUDEL.

Comme vous pouvez le constater, que de chemin parcouru depuis la création de notre communauté par arrêté préfectoral du 10 juillet 2000 !!!

Le temps des « pionniers » laisse place désormais à une administration de plus en plus structurée au fur et à mesure que la communauté se développe et renforce ses compétences.

Est-ce là un phénomène inéluctable ? Disposons-nous d'autres alternatives organisationnelles ?

Ces dernières années, une majorité du conseil communautaire s'est dégagée pour contenir les effectifs au regard de trois critères objectifs :

- 1) l'état d'avancement de la définition de nos intérêts communautaires,
- 2) la difficulté de transférer des personnels des villes peu nombreux sans désorganiser l'activité des services municipaux,
- 3) et de légitimes inquiétudes relatives de l'évolution de notre seule ressource fiscale pour les années à venir : le produit de la taxe professionnelle unique.

Nous avons donc choisi de « temporiser », « de préserver l'avenir » en ayant recours à des prestataires privés dont les travaux peuvent être d'ailleurs diversement appréciés par les uns ou les autres.

Un simple exemple illustre, me semble-t-il assez bien, cette situation. Le programme triennal de travaux d'investissement de voirie d'un montant de 6 millions d'euros a été réalisé en 18 mois avec une seule personne à temps partiel au sein des services techniques. Alors oui, nous avons été contraints pour mener à bien ces opérations de recourir à des bureaux d'études pour la conception, l'exécution et le suivi des chantiers.

Le coût de ces prestataires s'élève aujourd'hui à environ 400 000 euros.

De même, le service des marchés est composé d'un cadre A épaulé depuis la réorganisation des services de l'automne dernier par un agent de catégorie C alors même que la communauté a passé 76 marchés en 2007 pour un montant de près de 19 millions d'euros.

D'une manière générale, nous avons pleinement conscience de l'important travail qui est accompli au sein de la Communauté par des agents compétents et soucieux d'exercer à bien leurs missions.

A cet égard, je renouvelle ici nos remerciements aux agents de l'Ensemble sportif des Bordes pour le professionnalisme et le sang-froid dont ils ont témoigné à l'occasion de l'occupation à deux reprises en 2007 d'une large emprise par des représentants des gens du voyage.

Sachez que nous travaillons actuellement à la protection du site avant le printemps prochain.

La démarche pragmatique qui nous guide, nous a par ailleurs conduits à associer ces derniers temps plus étroitement les services municipaux à toutes les phases d'élaboration des dossiers intéressants chacune des sept villes.

Les élus en position de responsabilité après les élections de mars prochain pourraient peut-être utilement examiner les voies juridiques et organisationnelles de la mutualisation des services, faute de pouvoir envisager des transferts. Il conviendra à cet égard de suivre attentivement les discussions déjà engagées entre l'Etat et la Commission européenne sur ce dossier capital.

A contrario, il paraît difficile dans plusieurs domaines très pointus de renoncer à l'expertise de prestataires privés. Je pense notamment aux travaux relatifs à l'aménagement, au développement économique ou bien encore aux opérations de lutte contre les inondations. Nous sommes pourtant là au cœur de l'action de notre communauté.

Comme vous le constatez, les dossiers communautaires sont nombreux, souvent complexes et faisant appel à une pluralité d'intervenants et de compétences.

C'est là l'enjeu de l'intercommunalité mais aussi son intérêt pour les professionnels que vous êtes !

Je conclurai mon propos en adressant à chacune et chacun d'entre vous au nom des conseillers communautaires, des Vice-Présidents et en mon nom personnel nos vœux les plus chaleureux de bonne et heureuse année 2008 et nos plus sincères remerciements pour votre précieuse collaboration.

Je vous remercie de votre attention.

Pour poursuivre cette cérémonie, je vous propose maintenant de remettre à deux d'entre vous la médaille d'honneur régionale, départementale et communale au titre de la promotion du 14 juillet 2007.

Les récipiendaires sont madame Christine SPEYBROECK, chef du service de la comptabilité, médaille d'argent pour 20 années de service et monsieur Jean-Yves TREGUER, adjoint au chef du service environnement à la cellule des résidus urbains, médaille de vermeil pour 30 années de service.